

**ARRETE N° 2007 - 035 relatif à la désignation des membres du comité consultatif électoral**

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE**

- VU** le code de l'éducation
- VU** la loi n° 2007-1199 relative aux libertés et aux responsabilités des universités
- VU** le décret 85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,
- VU** le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** l'arrêté n° 2007- 031 relatif à la mise en place du comité consultatif électoral

---

**ARRETE**

---

**ARTICLE 1 : Le comité consultatif électoral est composé comme suit**

- 3 représentants des personnels
    - 1 enseignant de rang A : Jean DELLA-DORA, Professeur
    - 1 enseignant de rang B : Robert CATUSSE, agrégée
    - 1 IATOS : Michel RONDET Attaché principal
  - 2 représentants des étudiants
    - 1 Associatif : Nicolas ATTIA
    - 1 UNEF : Maxime BOUCHER
- Le secrétaire général, le secrétaire général adjoint

**Sont ajoutés après la date limite de dépôt des candidatures**

- 1 titulaire et 1 suppléant représentants de chaque liste candidate

Le comité est présidé par Jean DELLA-DORA

**ARTICLE 2 : Le comité est complété par des représentants de chaque liste**

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux des services d'établissement (2<sup>ème</sup> étage) et dans ceux des composantes.

Fait à Grenoble, le 5 novembre 2007

Le Président

Paul Jacquet